



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 19 mai à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET.

Absents excusés :

- David NARCE pouvoir donné à Gisèle MELONI
- Pierrick URREA pouvoir donné à Gilles PERRONNET
- Sophie ROCHETTE pouvoir donné à Magali BOURRAT

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	9
Représentés :	3
Absent :	0
Votants :	12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame la Maire demande au conseil la possibilité de rajouter un point supplémentaire.

2. Convention archivage.

Le conseil accepte cet ajout.

1. Approbation du conseil municipal du 26 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Convention archivage

La convention de mise à disposition de service proposée par LFa, a pour but d'aider notre agent dans la gestion de l'archivage et le traitement des archives.

Un archiviste de LFa a fait un premier constat afin d'établir la durée de sa mission qui serait de 3 jours pour un coût de 1 094 €. Ce service sera facturé au temps passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de faire appel au service commun gestion des archives porté par Loire Forez agglomération
- APPROUVE la convention qui s'y rattache,
- AUTORISE la Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

3. Convention SAGE

Dans le cadre de cette convention, la collectivité est assistée pour la gestion énergétique du patrimoine.

Nous choisissons l'option classique.

L'adhésion à cette compétence est prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Le montant de la contribution versée par la collectivité s'élève à 1 214 €. Cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE Loire, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du service SAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.
- APPROUVE la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE
- AUTORISE Madame la Maire à signer toutes pièces à intervenir.

4. Convention COPERNIC : Lecture publique

En vue d'une collaboration plus étroite et plus coordonnée, une convention tripartite liant le Département, LFa et notre commune permettra la conduite d'une politique de Lecture publique plus pertinente et une meilleure articulation des périmètres d'intervention des partenaires. La mutualisation, la complémentarité et la coopération constituent l'essence du projet.

Cette nouvelle convention, à titre gracieux, d'une durée de 3 ans, se terminera le 31 décembre 2027.

Le Conseil vote à l'unanimité et autorise Mme la Maire à la signer.

5. Frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque

Les bénévoles effectuent une formation à Montbrison pour l'utilisation du logiciel et l'organisation de la bibliothèque. Madame la Maire propose au conseil une participation de 20 € par repas.

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Versement subvention exceptionnelle lycée

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

7. Complément vente Bâtir et Loger

La commune s'engage à vendre une parcelle de terrain d'une surface d'environ 10m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AA numéro 60 en Nord-Est de ladite parcelle.

La vente de cette parcelle est incluse dans le prix de vente initiale des parcelles cadastrées section AA numéros 55 et 59, soit la somme de vingt-cinq mille euros (25 000 euros).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser la vente du bien immobilier situé aux références cadastrales AA n° 55, 59 et 60
- De fixer le prix de vente à 25 000 €.
- De mandater la Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente, avec d'éventuelles servitudes.

De préciser que la vente se fera à l'amiable

Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Dissimulation réseaux BT et Télécom route de la Gare – chemin du Gand

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux BT et télécom Route de la Gare / Chemin de Gand

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT des travaux	% PU	Participation Commune
Câblage fibre optique route de la Gare/Chemin de Gand	11 069 €	70 %	7 748 €
Dissimulation réseau basse tension route de la Gare/chemin de Gand		44 %	35 626 €
Génie civil de télécommunications route de la Gare/chemin de Gand	12 350 €	70 %	9 828 €
TOTAL	106 079 €		53 203 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Prend acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Dissimulation réseaux BT et télécom route de la Gare/chemin de Gand » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **Prend acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en **10 fois**.
- **Décide** d'amortir comptablement ce fonds de concours en **10 années**
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ces décisions sont adoptées par 11 voix pour et 1 abstention.

9. Questions diverses

- Le CJS remercie la mairie pour l'installation du panneau
- La réunion avec les associations aura lieu le 7 juillet 2025 : restitution des clés et information pour demander des subventions auprès de LFa

La séance est levée à 19h30

Prochaine réunion du conseil : lundi 30 juin 2025 à 18h30

La secrétaire
Gisèle MELONI



La Maire
Claudine COURT

